

Rapport N° 2021/16

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « Pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène »

Nyon, le 10 mai 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis 2021/16 donnant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves GAUTHIER JAQUES et consorts, intitulé « **Pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène** » s'est réunie le 15 décembre 2021.

Elle était composée de Mesdames Ariane SCHWAB HUG, Alexia SEGUY (remplaçante de Pierre PATELLI), Marina ALBERTI, (présidente et chargée du rapport) et Messieurs Alexandre DUPUIS, Yves GAUTHIER-JAQUES, Olivier MONGE (remplaçant de Caroline BORDIER), Willy NICOLE, Jean-Pierre VUILLE, Bernard UELTSCHI. Monsieur Frédéric CHAPERON était excusé.

Madame Elise BUCKLE, Municipale était accompagnée de Messieurs Thierry MAGNENAT, Chef de service des SIN et de Yan JORDAN, Responsable du secteur innovation et développement. La Commission les remercie de leurs apports fournis et de leurs réponses aux questions.

Introduction

Madame BUCKLE et ses accompagnants rejoignent les réponses données précédemment dans le rapport-préavis 209/2020 et confirme que la ville de Nyon n'est pas éligible pour être un « pôle hydrogène ». Si une quarantaine de véhicules lourds de COOP MIGROS ou PLANZER tournent en Suisse avec approvisionnement à la source, provenant de leur propre production, le marché n'est actuellement pas intéressant. Les développements futurs pour l'Hydrogène se profilent à l'horizon 2040, selon les différents spécialistes de référence consultés.

Pour résumer, l'hydrogène présente des capacités de stockage, un atout important comparé à d'autres sources de production d'énergie renouvelable. Cependant son rendement énergétique est actuellement assez bas (au mieux 30 % selon le préavis). Au niveau mondial, l'hydrogène dit « vert », c'est-à-dire produit à base d'électrolyse de l'eau, ne représente que 10%. Rappelons que le processus d'électrolyse nécessite de l'électricité, or pour rester durable, il faudrait une source d'électricité renouvelable. Ainsi, tant que celle-ci n'est pas produite en abondance, il est plus rentable et plus écologique de l'utiliser directement que de l'utiliser pour produire de l'hydrogène.

Nyon se concentre aujourd'hui sur le développement des technologies existantes telles que le photovoltaïque, la géothermie, l'aquathermie et le chauffage à distance, se tient à sa feuille de route et a une vision à long terme. Un préavis sera déposé très prochainement à ce sujet.

Discussion

La discussion de la commission est nourrie et cherche des informations supplémentaires sur l'hydrogène, ses possibilités de production ainsi que sa possible utilisation.

La majorité des commissaires estime que, dans la réponse de la Municipalité, il manque une projection chiffrée à long terme des enjeux et en particulier des sources d'approvisionnement écoresponsables. La réduction de la consommation des énergies non renouvelables envisagée par la Municipalité est certes ambitieuse et cette tendance fait partie d'enjeux économiques et technologiques importants, mais pour atteindre l'objectif de réduction des énergies fossiles, tous les axes de développements sont à prendre en considération.

La volonté exprimée de la Municipalité est de réduire la consommation d'énergie afin que les SIN produisent en autosuffisance les ressources nécessaires pour la Ville. Pourtant, le développement des solutions photovoltaïques ou encore le chauffage à distance nécessitent des solutions de stockage d'énergie, dont l'hydrogène fait partie, afin de garantir l'approvisionnement en tout temps.

La position des SIN comme producteurs ou comme revendeurs d'hydrogène, produit ailleurs, a également été examinée. Les enjeux, investissements demandés et échelle de temps ne sont pas les mêmes pour ces deux aspects ; ils ont fait l'objet de réponses différenciées de la part du SIN.

La Commission tient à relever la qualité des réponses apportées par les spécialistes des SIN qui ont favorisé une meilleure appréhension du sujet.

Au terme de cette discussion, la Commission exprime les vœux suivants :

Que les SIN puissent mettre les efforts humains nécessaires à la veille des opportunités relatives à l'hydrogène, pour sa production, sa revente et son utilisation, sans compromettre ses autres priorités.

Qu'un point de situation hydrogène soit régulièrement fait par la Municipalité.

Conclusion

La Commission constate que la réponse de la Municipalité au postulat reste exclusivement focalisée sur le développement de l'hydrogène concernant les moyens de transport.

L'hydrogène renouvelable est pourtant une solution économiquement prometteuse pour l'autonomie énergétique. Il est regrettable que les questions relatives à une vision stratégique n'aient pas fait écho.

La Commission pense qu'il serait regrettable de mettre l'hydrogène de côté et souhaite donner le signal clair à la Municipalité qu'elle reste ouverte aux développements à venir dans ce domaine, tout en gardant les priorités qu'elle s'est fixée actuellement (photovoltaïque et chauffage à distance).

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2021/16 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 2021/16 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène ».

La Commission :

Ariane SCHWAB HUG
Alexia SEGUY
Alexandre DUPUIS
Yves GAUTHIER JAQUES
Olivier MONGE
Willy NICOLE
Bernard UELTSCHI
Marina ALBERTI présidente et rapportrice